

DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Atelier liquidatif n°3: liquidation
d'une succession en présence
d'une libéralité partage

Organisé uniquement dans les locaux du CRIDON LYON 20 pers. max.

**OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

- En présence de libéralités-partage, la liquidation d'une succession ne s'appréhende ni ne s'opère de la même manière qu'en présence de libéralités classiques
- Cette formation a pour objectif d'expliquer la méthodologie à suivre en présence de libéralités-partage. Elle met l'accent sur la pratique avec de nombreux exemples.

**MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES**

- Cas pratiques

**SUPPORTS PÉDAGOGIQUES**

- Plan détaillé
- Cas pratiques

**FORMATEURS**

Danièle MORELLO
et Sébastien RICHARD
Juristes consultants du CRIDON LYON

**DURÉE**

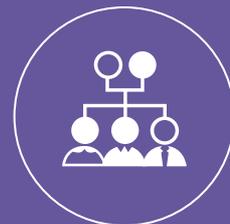
7h ou 3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation

**PUBLICS**

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Confirmé

**PLUS-VALUE**

- Approfondissement des connaissances
- Maîtrise des techniques liquidatives



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LIQUIDATION EN PRÉSENCE

2h

D'UNE DONATION-PARTAGE ORDINAIRE

- Cas pratiques

2

LIQUIDATION EN PRÉSENCE

2h

D'UNE DONATION-PARTAGE CONJONCTIVE

- Cas pratiques

3

LIQUIDATION EN PRÉSENCE

2h

D'UNE DONATION-PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

- Cas pratiques

4

LIQUIDATION EN PRÉSENCE D'UN TESTAMENT-PARTAGE

1h

- Cas pratiques